

Cette chartre s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège.

Elle précise les droits et obligations que le collège et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.

Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente chartre dans l'établissement.

Engagements de l'utilisateur :

L'utilisateur s'engage à n'utiliser internet que pour des objectifs pédagogiques et éducatifs. Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale du réseau. En particulier il s'engage à :

* Respecter la législation en vigueur :

Sont pénalement punis :

- ◆ Le non-respect des droits de la personne : le non-respect du droit à l'image, l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure.
- ◆ Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits :
 - les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit.
 - la contrefaçon.

• Respecter le matériel :

- Le manipuler avec précaution et en respectant les procédures d'usage (éteindre l'ordinateur proprement, « fermer » correctement les logiciels que l'on utilise, ne pas débrancher de périphériques sans autorisation),
- Signaler tout problème au responsable de la salle (professeur ou surveillant) qui remplira si nécessaire une fiche panne informatique.
- Laisser les lieux [appareils, tables, sols (ramasser les papiers,-.-)] propres en sortant.

• Respecter le réseau :

- Ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres) par l'intermédiaire de disquettes ou CD.
- Ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement (ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre.)
- Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources.

Chaque utilisateur s'engage à ne pas installer de logiciels, jeux, encyclopédies, fichiers non vérifiés par un antivirus sans l'accord d'un administrateur. L'installation de programmes informatiques {logiciels, CD-ROM,...} doit être effectuée par un administrateur du réseau.

Faire un bon usage de l'internet :

- L'usage du réseau Internet est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Éducation Nationale.
- Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.
- Ne pas effectuer de téléchargements illégaux (musique, film...).
- Ne pas effectuer de copies de logiciels ou cd commerciaux.

- Les documents diffusés sur l'Internet doivent respecter la législation en vigueur, en particulier :

- Respect de la loi sur les informations nominatives.
- Respect de la neutralité et de la laïcité de l'Éducation Nationale.
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite.
- Le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas figurer sur les pages web sans accord parental.
- Respect du code de la propriété intellectuelle.
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.
- En cas de production de documents sur l'Internet, les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs.
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.
- En cas de production de documents sur l'Internet, les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs.

• Économiser le papier et l'encre

- Chercher à limiter les impressions, elles ne se font qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant ou du documentaliste. (Soyons soucieux de notre environnement).
- L'utilisateur accepte que le collège dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau. L'établissement lui garantit le droit d'accès aux données le concernant respectant ainsi les missions de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).
- L'utilisateur accepte également que le collège prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme

Engagements du collège :

• Accès aux Ressources :

- Le collège s'engage à faire bénéficier l'utilisateur d'un accès (hors temps de maintenance) aux ressources et services multimédias qu'il propose :
- Accès à l'intranet.
- Accès ADSL à l'Internet.
- Accès aux logiciels installés sur les ordinateurs (tous les logiciels disciplinaires et autres logiciels...).
- Possibilité d'avoir un compte d'accès personnel avec un espace mémoire sur le serveur de fichiers. (Prévu avant la fin de l'année).

Aide et conseils :

L'Établissement s'engage à protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques ainsi que dans leur apprentissage de la manipulation de l'outil informatique.

Les Contrôles :

• Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs de l'Éducation Nationale.

L'Établissement s'engage à garder la maîtrise des activités liées à l'utilisation des services proposés, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux.

Sanctions :

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Après analyse et contrôle, le collège se réserve le droit d'informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

DATE

Signature de l'élève

Signature du (de la) responsable légal(e)

Précédée de la mention
Lu et compris.

Précédée de la mention
Lu et compris.

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre d'événements ou de sorties auxquels votre enfant pourrait participer:

- dans l'enceinte du collège
- ou à l'extérieur du collège

Il serait susceptible d'être pris en photo ou d'être présent sur un support vidéo.

Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image.

Dans ce cas, nous vous demandons de l'indiquer en cochant la case ci-dessous.

En donnant votre accord, les médias couvrant un événement, auront la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant.

Monsieur, Madame

Responsables de l'élève Nom.....Prénom classe

Autorisons Refusons

les diffusions de l'image de notre enfant.

Ce choix vaut engagement de votre part pour l'exercice du droit à l'image.

Le.....

Lu et approuvé. Signature des parents